



Les Brèves du

SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

NAO 2013 : NULLI CONCEDO***Sommaire :**

- ➔ N.A.O.
- ➔ Indemnisation du domicile, FO saisit les tribunaux.
- ➔ Courrier à la Direction.
- ➔ Déblocage Int/Part.
- ➔ Salut Lizzo !!

Telle pourrait-être, en résumé, la maxime de cette NAO 2013, où l'employeur, droit comme un I, ne plie devant personne*,... Faute de moyens !!!! Pour peu, nous étions mis à contribution !

Attitude pour le moins surprenante, en cette période de grands bouleversements (départ du facteur, Guillaume de Lussac et plus ennuyeux, celui de Franck HEIMBURGER pour AXA Gulf) et... **De bénéfiques records** pour AXA France en 2012 avec plus d'un milliard d'€ (2013 s'annonce du même tonneau).

Pourtant, Matthieu BÉBÉAR, nouveau Boss de la sainte Distribution, « père la victoire » des accords de Nîmes, nous avait habitué à mieux.



Mais, entre les Agents Généraux qu'il adoube et les petites mains du réseau salarié que nous sommes, un monde nous sépare, d'un coté le mont Everest, de l'autre, la fosse des Mariannes.

Le syndicat REUSSIR, syndicat des agents Généraux AXA, avait obtenu, du premier nommé, après une médiatisation bien relayée, la quasi totalité de ses revendications (22/24) ! On pouvait donc y croire !

Mais, pour le défunt RCS, pas un kopeck ! Il faut préserver à toutes fins l'équilibre économique du réseau ! Et le milliard d'€ de profits d'AXA France, il vient d'où ? Il sert à quoi ? Il profite à qui ? Si on veut faire avancer le vaisseau AEP, peut-être faut-il mettre un peu de carburant en payant ses commerciaux comme ils le méritent ?

Mais là, c'est niet, nada ! Il est acquis, que le traitement accordé aux réseaux de Distribution de l'honorable maison n'est pas identique. Il est même diamétralement opposé !

Si pour le réseau des Agents Généraux, les vannes sont ouvertes, force est de constater, que pour le réseau AXA Épargne et Protection, elles sont délibérément fermées, hermétiquement fermées.

La question qui reste en suspens, c'est Pourquoi ?

La Direction a-t-elle pris l'habitude d'obtenir en échange de maigres contre-parties la signature assurée de syndicats peu exigeants ?

La masse salariale aurait-elle explosé suites aux accords salariaux antérieurs ?

Les nouveaux patrons de la Distribution auraient-ils mis le cap vers de nouvelles stratégies de Distribution ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à l'Ouest, il n'y a rien de nouveau, en tout cas, officiellement !

C'est une évidence, nous sommes toujours dans le projet d'Entreprise Ambition AXA, projet qui assigne au réseau salarié, une réduction spectaculaire de ses coûts (même en tenant compte d'INOV). La Masse salariale, comme nous le présagions, est en baisse constante depuis trois ans. Les multiples opérations de camouflage pour masquer la réalité salariale des commerciaux se sont avérées vaines !

C'est si vrai, que la Direction s'est retrouvée dans l'incapacité totale (au CCE et au Comité de Groupe France) d'apporter à FO les explications sur les incohérences constatées sur données sociales 2012 et tout particulièrement sur la Masse salariale annuelle moyenne des commerciaux.

Évidemment, seule FO a relevé ces anomalies dans un silence qui en disait long...

Car le problème, il est là ! Essentiellement là ! Terriblement là ! Désespérément là !

La Direction l'a indiqué pendant toute la négociation, les propositions 2013 sont dans la continuité des autres NAO. C'est indéniable ! Et affreusement vrai !

Que ce soit sur la Philosophie générale ou sur le niveau des propositions.

Étrangement, ce qui n'était qu'une formalité hier s'est transformée cette année en obstacle insurmontable pour les partenaires (tous, à un moment ou un autre, se sont pourtant fourvoyés, sans exception, dans le manège désenchanté des dernières NAO). Alors on cherche à comprendre.

À Force Ouvrière, et c'est la raison pour laquelle nous avons pris le temps de nous exprimer sur le sujet, nous avons volontairement attendu les communications syndicales de très très haut niveau des autres syndicats pour tenter de comprendre les raisons de leur(s) crise(s) d'urticaire (en attendant de mesurer la durée de leur irritation).

Si l'on s'en tient à la raison essentielle, le principe des vases communicants qui consiste à vider les poches de Pierre pour remplir temporairement celles de Paul serait devenu insupportable.

En effet, les impacts sur la « rémunération » du projet de finalisation (d'où la continuité des NAO exprimée par la Direction) de la rationalisation (comprenez la réduction des coûts) de la rémunération en Assurance vie (réemplois, crédits de fidélisation et gratifications), provoqueraient des incidences sur celle-ci, où gains hypothétiques et des pertes assurées seraient au menu. C'est juste !

Et pourtant, n'est-ce pas ce principe, que tout ces braves gens, dans un même élan, au même moment, dans une même pièce, ont validé en paraphant l'accord relatif à l'amélioration de la rétention des jeunes producteurs confirmés en aménagement leur rémunération ?

Mais à y regarder d'un peu plus près, on mesure que la structure de rémunération Phénix est en bout de course, en fin de vie pour dire vrai. Une structure de rémunération annoncée simple et qui tient sur 7 pages à force de... Simplifications. Un système qui aura eu raison de plus de 10 000 commerciaux depuis son origine. Il est possible que les organisations syndicales aient pris conscience, certes tardivement, des dégâts causés par Phénix.

Bien, s'il s'agit d'un début de rédemption, nous prenons ! S'ils prennent désormais la raison pour guide, des jours meilleurs s'annoncent alors pour les commerciaux du Réseau Salarié et nous nous en félicitons.

Cependant, il est **Domage, vraiment, qu'à l'occasion la dernière séance de négociation, aucune organisation syndicale n'ait répondu favorablement à l'invitation réitérée à trois reprises par Force Ouvrière de s'unir, pour amener la Direction à de plus nobles intentions !**

Même si l'absence de signature(s) peut faire mauvais effet pour l'employeur qui s'arroge le titre d'Employeur socialement responsable, AXA peut continuer à chanter : NULLI CONCEDO !

Enfin pour le moment !

Pour notre part, nous ne baissons pas les bras. Dénoncer c'est une chose, agir en est une autre.

Indemnisation du domicile à des fins professionnelles et temps de travail :

FO prend ses responsabilités devant la justice ! Qui d'autre...?

FO, afin de défendre les intérêts de notre profession, s'est associé, dans un dossier qui touche un ex commercial du réseau salarié d'AXA.

Deux domaines importants y sont traités : Le temps de travail et le paiement des heures supplémentaires **et** l'indemnisation du domicile lorsque celui-ci est utilisé à des fins professionnelles.

Sur le second sujet, nous avons déjà écrit en début d'année à Guillaume de Lussac pour demander l'ouverture d'une négociation dédiée.

Guillaume de Lussac ayant pris sa sacoche, son vélo et sa casquette pour rejoindre la Poste, nous venons, ce jour, d'adresser (voir courrier ci-dessous) à son successeur, Matthieu BÉBÉAR, une correspondance (*que nous avons pris soin de faire partir de Nîmes, histoire de le mettre dans les meilleures dispositions*) lui demandant, à nouveau, d'ouvrir rapidement la négociation qui s'impose.

Elle s'impose d'autant plus que la chambre sociale de la cour de cassation, dans un arrêt rendu en décembre dernier est très claire sur ce sujet ! « **Dès lors qu'un local professionnel n'est pas mis à disposition du salarié, celui-ci peut prétendre à une indemnité au titre de l'occupation de son domicile à des fins professionnelles** »

FO, bien entendu, vous tiendra informé de l'évolution de ces dossiers !



FORCE OUVRIÈRE

Sections AXA France

Août 2013

Nanterre le 29 Août 2013

Monsieur Matthieu BÉBÉAR
Directeur des Réseaux de Distribution
313, les Terrasses de l'Arche 2
92 727 Nanterre

Monsieur le Directeur,

En date du 3 Janvier 2013, Force Ouvrière adressait à votre prédécesseur un courrier lui demandant d'ouvrir dans les meilleurs délais une négociation concernant l'indemnisation des commerciaux pour l'occupation de leur domicile à des fins professionnelles.

Nous avons relancé à plusieurs reprises Monsieur De Lussac.

Sans doute déjà ailleurs, celui-ci, bien que conscient de l'importance du sujet, a préféré probablement temporiser, pour laisser le soin à son successeur de traiter ce dossier.

Dossier, qui comme vous le savez, a été considérablement éclairé par la décision prise récemment par la chambre sociale de la cour de cassation, qui indique explicitement **que l'employeur doit indemniser les commerciaux des lors que ces derniers sont tenus d'utiliser à des fins professionnelles leur domicile.**

Cette situation, imposée de fait à la plupart des commerciaux du réseau AEP, vous oblige, désormais, à prendre toutes les mesures adéquates pour vous mettre en conformité avec la décision de la cour de cassation.

Nous ne pouvons imaginer, un seul instant, que l'Entreprise Socialement Responsable que prétend être AXA, puisse ignorer cette disposition.

C'est pourquoi, nous réitérons notre demande d'ouverture d'une négociation.

Convaincus de la considération que vous portez aux commerciaux du réseau salarié, nous sommes particulièrement confiants quant aux suites que vous entendrez donner.

Dans l'attente de celles-ci, nous vous prions, Monsieur BÉBÉAR, d'agréer nos sentiments les plus cordiaux.

Pour Force Ouvrière,

Daniel VIGNAUD

Philippe GENSSE

Secrétaire du SY.N.P.A

Secrétaire de la section AXA

**Syndicat National des Producteurs d'Assurance Force Ouvrière - 28, rue des petits hôtels - 75010 PARIS
Téléphone : 01 48 01 91 80 - Fax : 01 48 01 91 81**

Déblocage exceptionnel de l'intéressement et de la participation :

LA DIRECTION LIMITE LE CHAMP DES FONDS DÉBLOCABLES !

Il ne nous appartient pas de juger de la pertinence ou de l'efficacité de la loi HOLLANDE permettant aux salariés de débloquent, à titre exceptionnel, leur intéressement ou leur participation (voir Tract FO sur le sujet).

En revanche, nous sommes pour le moins surpris, par le comportement de l'Entreprise qui limite le déblocage aux seuls fonds monétaires et diversifiés.

Pour de sombres raisons, la Direction refuse d'ouvrir une négociation ad'hoc, négociation qui pourrait pourtant permettre, comme le prévoit la loi, d'étendre les cas de déblocage aux fonds actions.

Officiellement, la Direction affirme que l'extension aux fonds actions mettrait en difficulté AXA Épargne Entreprise en terme d'activité !

Officieusement, on peut imaginer que la Direction redoute une reprise massive de fonds actions ce qui pourrait avoir un impact sur les marges de solvabilité de l'Entreprise pourtant annoncées confortables.

Si tel n'est pas le cas, comme l'Entreprise s'en défend, et surtout si les salariés d'AXA baignent dans l'opulence financière grâce aux divers accords salariaux, comme l'affirme la Direction, cette dernière n'a donc absolument pas à craindre une récupération considérable de fonds.

C'est ce que nous avons indiqué aux représentants de la Direction !

Pour notre part, nous n'excluons pas que l'Entreprise y aille à l'intox. C'est pourquoi, nous avons pris RDV avec l'Inspection du Travail pour savoir si, comme elle le prétend, l'Entreprise peut s'exonérer, après avoir délimité unilatéralement les cas de déblocage, d'une négociation.

Bien entendu, nous vous tiendrons informé du résultat de nos démarches !

ALAIN NOUS A QUITTÉS ! SALUT L'AMI, SALUT LIZZO !!!



FO vient de perdre l'un de ses plus vaillants militants.

Alain LIZZOLA avait 50 ans. Il a combattu la maladie avec autant d'acharnement qu'il défendait ses collègues. C'est une perte importante !

Son engagement syndical sans réserve au niveau professionnel depuis 2004 ou interprofessionnel, a fait de **LIZZO** un militant précieux et respecté, un délégué au tempérament bien trempé !

LIZZO parlait vrai, sans détour, avec ardeur et détermination en Gascon qu'il était. Pour cela il était respecté de tous.

Comme le disait Alphonse de la MARTINE : « *Un seul être vous manque et tout est dépeuplé* ». C'est terriblement vrai !

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion

Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2013

Inspecteurs : 172 €

E.I. : 162 €

E.B. : 132 €

Retraités : 98 €

NOM Prénom.....

Adresse

Compagnie : Réseau : Statut :

☎ Email (personnel)

Fait à le.....

Reçu Fiscal OUI NON

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du S.Y.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ✉ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ